



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 100275

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les études démontrant le lien existant entre les violences faites aux êtres humains et les violences faites aux animaux. Plusieurs pays ont à ce titre mis en place des signalements croisés entre les services sociaux et les associations de protection animale, institué des formations communes et modifié leur droit pénal pour améliorer la lutte contre toute forme de violence, qu'elle soit dirigée contre une personne ou un animal. Cette politique pénale, au regard des résultats obtenus, semble porter ses fruits et faciliter la résolution des crimes et des délits. La récente évolution du statut de l'animal dans le code civil, qui le reconnaît désormais comme un « être vivant doué de sensibilité », devrait à ce titre s'accompagner d'une politique pénale particulièrement attentive aux plaintes déposées pour violence faite aux animaux, en favorisant notamment la prise en compte de l'instruction systématique des plaintes déposées. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100275

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8988

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)